

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX
M.R.C. DE LOTBINIÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le 5 mars 2024, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00heures, à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mylène Neault
Siège #2 - Marc-Olivier Habel
Siège #4 - Alex Papineau
Siège #5 - Sophie Côté
Siège #6 - Carmen Demers

Est/sont absents à cette séance :
Siège #3 - Mélanie Picard

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Stéphane Dion, maire. Monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Stéphane Dion qui souhaite la bienvenue aux membres.

2 - MOT DE MAIRE

Monsieur Stéphane Dion, maire, annonce le lancement du nouveau site web de la municipalité de Sainte-Croix, saintecroix.ca, le 11 mars 2024, sous le slogan «*Tout est là*», qui regroupera l'ensemble des informations relatives aux activités de la Municipalité de façon accessible et intuitive. Monsieur le maire, mets l'emphase sur l'importance d'un site internet comme outil de communication afin de transmettre les informations importantes aux citoyens, mais également une carte de visite pour les gens qui voudraient visiter la Municipalité. Ce site web s'inscrit dans les orientations et objectifs du conseil municipal de simplification et de modernisation des communications et qu'il peut compter cet accomplissement à ses réussites. Monsieur le maire souligne également l'excellent travail et l'implication de Mme Karine Tessier, directrice des communications, à ce projet.

055-2024

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - MOT DE MAIRE

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 - Séance ordinaire du 6 février 2024

5 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

7 - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

7.1 - Comptes à payer – Mois de février 2024

7.2 - Autorisation – Implantation d'une coopérative médicale à Sainte-Croix

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

7.3 - Octroi de mandat / Gré à Gré / Coopérative de développement régional du Québec (CRDQ) / Création d'une coopérative de santé à Sainte-Croix

7.4 - Règlement #701-2024 - Dépôt du certificat de la tenue du registre conformément à la loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM)

7.5 - Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle 2023

7.6 - Modification / Municipalité mandataire / Partage d'une ressource en urbanisme / Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR)

7.7 - Vente pour taxes année 2023 / MRC de Lotbinière / Liste des arrérages de taxes au 05 mars 2024 (ART. 1022 ET 1023 C.M.)

7.8 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #1 / Fusion expert conseil inc. / Services d'ingénierie électrique et mécanique / Projet de réaménagement de l'hôtel de ville

7.9 - Dépôt / Projet de règlement #705-2024 - Règlement modifiant le règlement #304-2001 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations

7.10 - Avis de motion / Projet de règlement #705-2024 - Règlement modifiant le règlement #304-2021 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations

7.11 - Dépôt / Projet de règlement #707-2024 / Règlement décrétant la tarification des biens et services 2024

7.12 - Avis de motion - Règlement #707-2024 / Règlement décrétant la tarification des biens et services 2024

7.13 - Octroi de mandat / Gré à Gré / Marie-Josée Deschênes architecte inc. / Réalisation d'un programme fonctionnel et technique pour la transformation de l'église de Sainte-Croix

8 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

8.1 - Comptes à payer – Mois de février 2024

9 - VOIRIE

9.1 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels no.1 / Consultation Géotex inc. / Étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols / Réfection de la rue du Bateau / Tronçon #15

9.2 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels no.4 / Pluritec Ltée / Mandat d'inspection, relevés topographiques et études environnementales (ÉES Phase I) et écologique / Réfection du tronçon no.15 / rue du Bateau

9.3 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #2 / Pluritec Ltée / Mandat d'études et plans et devis / Déplacement du cours d'eau de la rue Barbin

9.4 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #22 / Groupe Conseil CHG inc. / Surveillance des travaux / Rue Hamel

9.5 - Octroi de mandat / Gré à Gré / Pluritec Ltée / Plans et devis / Projet de réfection du Tronçon no.15 de la rue du Bateau

9.6 - Octroi de mandat / Gré à Gré / Marquage traçage Québec inc. / Contrat de lignage des rues 2024

9.7 - Octroi de mandat / Gré à Gré / Les Entreprises Lévisiennes Inc. / Contrat de rapiéçage des rues 2024

9.8 - Octroi de mandat / Gré à Gré / Les Entreprises Lévisiennes Inc. / Contrat de resurfaçage / Chemin du Petit-Village, 2e rang Ouest et rang du Petit-2

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

9.9 - Octroi de mandat / Gré à Gré / Les Entreprises Trema inc. / Balayage des rues 2024-2025

9.10 - Recommandation de paiement N° 11 / 9151-3010 QUÉBEC INC. (Les Entreprises Delorme) / Réfection de la rue Hamel

9.11 - Octroi de mandat / Gré à Gré / EMS Ingénierie / Préparation des plans et devis / Projet de réfection du 3^e rang Est

9.12 - Octroi de contrat / Appel d'offres publics (SÉAO) / Les Excavations Ste-Croix Inc. / Réfection du 4^e rang Ouest

9.13 - Autorisation d'achat / Camion municipal au service des travaux publics / Ste-Foy Nissan

9.14 - Financement / Camion municipal au service des travaux publics

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels no.1 / Consultation Géotex Inc. / Étude géotechnique et de caractérisation environnementale / Prolongement des réseaux / Route Marie-Victorin / Pavillon Joseph-Rhéaume

11 - AMÉNAGEMENT / URBANISME / DÉVELOPPEMENT

11.1 - Adoption / Règlement #702-2024 / Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

11.2 - Adoption / Règlement #703-2024 / Règlement sur les dérogations mineures

11.3 - Demande à la MRC de Lotbinière de modifier l'inventaire du patrimoine architectural

11.4 - Adoption du premier projet / Projet de règlement #704-2024 / Règlement modifiant le règlement de zonage 389-2007 concernant les hébergements touristiques

11.5 - Avis de motion / Règlement #704-2024 / Règlement modifiant le règlement de zonage 389-2007 concernant les hébergements touristiques

11.6 - Adoption du premier projet / Règlement #706-2024 / Règlement modifiant le règlement #389-2007 modifiant la grille des spécifications de la zone 12-H

11.7 - Avis de motion / Règlement #708-2024 / Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme

11.8 - Dépôt / Règlement #708-2024 / Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme

11.9 - Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme

11.10 - Demande de dérogation mineure, 205 rue des Chutes, lots 3 591 954 et 3 591 952

11.11 - DEMANDE D'EXCLUSION À LA CPTAQ / DOMAINE JOLY DE LOTBINIÈRE

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Poste de préposé à la maintenance centre et loisirs – Embauche de M Jérémy Lambert

12.2 - Autorisation de paiement – Honoraires professionnels – RLD architectes inc. – Étude d'avant projet – Réaménagement du centre culturel et sportif de Sainte-Croix

12.3 - Octroi de mandat / Gré à Gré / Blanchet entrepreneur général inc. / Réaménagement partiel du Pavillon des loisirs

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

13 - VARIA

- 13.1 -** Tarification - Bail pour l'utilisation de locaux - Les Joyeux Pionniers inc
- 13.2 -** Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 13.3 -** Demande de commandite / CPE l'Envol - Poussière d'étoiles / Projet de piste cyclable
- 13.4 -** Demande d'appui financier / Fondation de santé et services sociaux Lévis-Lotbinière (FSSSL)
- 13.5 -** Demande de collaboration / Danser pour la cause
- 13.6 -** Demande de commandite / La Seconde Ligne - Second Line

14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

056-2024

4.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

IL est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 6 février 2024 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

5 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Mme Mylène Neault : Mme Neault effectue un retour sur l'événement Hiver en Famille qui s'est tenu du 15 au 17 février. Mme Neault remercie l'ensemble des bénévoles impliqués. Mme Neault informe également la population des activités intérieures et extérieures des loisirs, dont la nouveauté « *La cabane à Pam* », qui seront tenues durant la semaine de relâche.
- M Marc-Olivier Habel : M Habel annonce que la nouvelle programmation des loisirs qui sera disponible le 11 mars sur le site web de la Municipalité saintecroix.ca.
- M Alex Papineau : M Papineau fait un appel à la population pour le recrutement de bénévoles pour «*la Boucle*» du Grand défi Pierre Lavoie. La Municipalité nécessite l'aide de 120 bénévoles afin donner un coup de main dans le cadre de cet événement. M Papineau effectue également un rappel pour l'auto-inspection des avertisseurs de fumée et de leur durée de vie de dix (10) ans.
- Mme Sophie Côté : Mme Côté effectue un rappel que la bibliothèque sera ouverte le 16 mars de 9h à midi et que l'heure du compte se fera à partir de 10h. De plus, Mme Côté informe la population que la période d'inscription au camp de jour municipal pour l'été 2024 se tiendra du 8 au 28 avril.
- Mme Carmen Demers : Mme Demers informe la population que le prochain tournoi de «Ruff» se tiendra le jeudi 28 mars à 19h et que le prochain voyage Laurier-Québec aura lieu le 1^{er} avril dont le départ se fera à 9h à l'hôtel de ville.

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

- Aucune question reçue par courriel
- Information concernant les animaux de compagnie et plus précisément sur les cochons miniatures.
- Information concernant les éoliennes, soit, sur leur localisation et la constitution d'un fonds de réserve en cas de faillite.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

7 - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

057-2024

7.1 - COMPTES À PAYER – MOIS DE FÉVRIER 2024

IL est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement d’autoriser les déboursés effectués pour le mois de février 2024 au montant de 353 447.09 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

SALAIRES DE FÉVRIER 2024

SALAIRES BRUTS DU 28 JANVIER 2024 AU 24 FÉVRIER 2024	ADMINISTRATION (DIRECTION, TRAVAUX PUBLICS, COMMUNICATIONS)	22 648.19
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE, BIBLIOTHÈQUE, BRIGADIERS, SALLE DE QUILLES & GYM	44 744.98
	AVANTAGES SOCIAUX	13 890.89
	SOUS-TOTAL	81 284.06

COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2024 – RATIFICATION

ACKLANDS-GRAINGER INC.	90.83	
241400526 MACH, OUTILL, EQ. - DEGRILLEUR	90.83	INSPECTIONS HARNAIS
ASSOCIATION COMM. MUNICIPAUX DU QUÉBEC	333.43	
213000310 DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	333.43	COTISATION ANNUELLE 2024
ASSOCIATION SOCCER LOTBINIÈRE	580.00	
219000970 DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	580.00	AIDE FINANCIÈRE AUTOMNE-HIVER 2023-2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD)	8 213.42	
222001631 DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	76.51	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	21.56	MARQUEURS BINGO
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	54.04	ACHAT CASSE-CROÛTE
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	102.33	ACHAT CASSE-CROÛTE
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	74.16	ACHAT CASSE-CROÛTE
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	780.30	ACHAT BAR HIVER EN FAMILLE
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	147.00	ACHAT BAR HIVER EN FAMILLE
213000454 FORMATION & PERFECTION - ADM	113.83	FORMATION FOM
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	132.35	ESSENCE SIERRA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	164.58	ESSENCE SAVANA
270135631 DIESEL - PATNOIRE EXTERIEURE	78.50	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	107.40	ESSENCE SILVERADO
270190631 ESSENCE &HUILE- ENT. SKI FOND	77.00	ESSENCE COMITÉ PLEIN-AIR
222001631 DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	67.29	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	112.00	ESSENCE SILVERADO
270150631 ESSENCE LOISIRS	120.02	ESSENCE CAMION LOISIRS
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	165.24	ESSENCE SAVANA
270135631 DIESEL - PATNOIRE EXTERIEURE	77.00	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
270135631 DIESEL - PATNOIRE EXTERIEURE	76.64	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	116.00	ESSENCE SILVERADO
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	124.40	ESSENCE SIERRA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	153.79	ESSENCE SAVANA
270190631 ESSENCE &HUILE- ENT. SKI FOND	63.00	ESSENCE COMITÉ PLEIN-AIR
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	125.00	ESSENCE SILVERADO
222000525 ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	150.00	MISE À JOUR VÉHICULES LOURDS
213000321 TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	1 586.66	ROULEAUX TIMBRES (15 X 100)
269000347 INTERNET (PLAGE & ENTR.)	646.06	ABONNEMENT STREAMYARD
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	3.00	REGISTRE FONCIER
213000496 -FRAIS DE BANQUE	0.83	FRAIS INTÉRÊTS
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	5.00	REGISTRE FONCIER
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	2.00	REGISTRE FONCIER
270150454 PERFECTIONNEMENT LOISIRS	424.15	COURS DE FRANÇAIS
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	212.70	MACHINE À POP-CORN SEMAINE DE RELÂCHE
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	20.00	ACHAT CASSE-CROÛTE
269000347 INTERNET (PLAGE & ENTR.)	126.42	RENOUVELLEMENT DOMAINE 5 ANS
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	81.32	ACHAT BAR
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	638.84	ACHAT BAR
270150526 ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	185.09	CAFÉTIÈRE
270126526 ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	57.48	ACHAT ÉQUIPEMENT
270150526 ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	185.09	CAFÉTIÈRE
270126526 ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	30.74	AFFICHES
270120526 ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	97.44	PICHETS D'EAU
270120526 ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	273.89	DISTRIBUTEUR D'EAU
270126526 ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	132.21	ÉTAGÈRES
270125526 ENT & RÉP MACH/OUT/EQU QUILLES	34.46	FILTRES AU CHARBON CAFÉTIÈRE
269000347 INTERNET (PLAGE & ENTR.)	190.10	COTISATION ANNUELLE TRELLO PREMIUM
BFT BOWLING QUILLO-SERVICE INC.	1 714.36	
270125526 ENT & RÉP MACH/OUT/EQU QUILLES	1 714.36	ENTRETIEN SYSTÈME
CARQUEST CANADA LTÉE	50.54	
222000525 ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	25.27	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
222000525 ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	25.27	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES	319.05	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	319.05	REMISE JANVIER 2024
CÔTÉ SOLUTIONS	661.11	
269000999 AUTRES - COUT PROP. D. REVENTE	661.11	ENTRETIEN PLOMBERIE LOCATAIRE
DÉNEIGEMENT ROGER LAMBERT INC.	26 623.03	
233003443 NEIGE - COTE ET RUE DU BATEAU	13 762.50	DÉNEIGEMENT CÔTE & RUE DU BATEAU 2023/2024 3/5
233004443 ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	11 755.40	DÉNEIGEMENT TROTTOIRS 2023/2024 3/5
233004443 ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	716.29	DÉNEIGEMENT 2023/2024 SURPLUS TROTTOIRS (RUE LAUZÉ) 3/5
233004443 ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	388.84	DÉNEIGEMENT 2023/2024 SURPLUS TROTTOIRS (DÉBARCADÈRE) 3/5

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C.	19 230.25	
233000443 NEIGE - RUES VILLAGE	19 230.25	DÉNEIGEMENT RUES MUNICIPALES (SECTEUR URBAIN) 2023/2024 3/5
FQM ASSURANCES INC.	189.66	
219000420 ASSURANCES	189.66	AJUSTEMENT ASSURANCES 2024
GLS DICOM EXPRESS	12.44	
232000322 FRET ET MESSAGERIE - VOIRIE	12.44	FRAIS TRANSPORT
HOME HARDWARE	206.68	
270120641 BIENS NON DURABLE - C./COMM	13.76	CLÉS GARDE-ROBE
270125522 ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	192.92	TAPIS
HYDRO-QUEBEC	6 804.10	
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 008.50	SERVICE JANVIER 2024
234050681 ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	145.04	SERVICE JANVIER 2024
241501681 ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	98.86	SERVICE DÉCEMBRE 2023 & JANVIER 2024
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	25.67	SERVICE JANVIER 2024
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	42.54	SERVICE JANVIER 2024
259000681 ELECTRICITÉ/PAVILLON ET ABRI	1 275.32	SERVICE DÉCEMBRE 2023 & JANVIER 2024
241500681 ELECT.- ST.POMP LAFLEUR 787470	116.75	SERVICE DÉCEMBRE 2023 & JANVIER 2024
241300681 ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 706.07	SERVICE JANVIER 2024
241200681 ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 385.35	SERVICE MI-JANVIER À MI-FÉVRIER 2024
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.	4 816.10	
270150526 ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	643.86	DÉNEIGEMENT STATIONNEMENT GLISSADE HIVERNALE
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	1 606.18	BRIS AQUEDUC RUE PRINCIPALE
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	1 126.76	BRIS AQUEDUC RUE PRINCIPALE
270120443 ENLEV. NEIGE - HOTEL DE VILLE	927.16	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2023/2024 3/5
222000443 ENLEVEMENT NEIGE - P. INCENDIE	320.82	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2023/2024 3/5
259000443 ENLEV NEIGE/PAVILLON ET ABRI	191.32	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2023/2024 3/5
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	21 621.38	
233050443 NEIGE - CONTRAT RURAL	21 621.38	DÉNEIGEMENT SECTEUR RURAL 2023/2024 3/5
LES MAGASINS KORVETTE LTEE	43.61	
270125660 PRODUITS D'ENTRETIEN QUILLES	33.28	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
270125660 PRODUITS D'ENTRETIEN QUILLES	10.33	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
M.R.C. DE LOTBINIERE	17 152.12	
245120951 QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	10 930.55	QUOTE-PART MRC ENFOUISSEMENT SANITAIRE 2024 2/12
215000951 QUOTE-PART MRC - EVALUATION	6 221.57	QUOTE-PART MRC ÉVALUATION 2024 2/12
MARTIN & LÉVESQUE INC.	175.45	
222000650 PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	175.45	UNIFORMES
MEDIAL CONSEIL SANTÉ SÉCURITÉ INC.	1 024.01	
219000499 AUTRES FRAIS - ADM (CSST, ETC)	1 024.01	FORFAIT JANVIER À JUIN 2024
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	23 461.58	
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	1 270.24	REMISE JANVIER 2024
5513825000 RQAP A PAYER	886.20	REMISE JANVIER 2024
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	3 268.49	REMISE JANVIER 2024
5513850000 R.R.Q. A PAYER	9 070.00	REMISE JANVIER 2024
5513890000 CNT A PAYER EMPLOYEUR	38.40	REMISE JANVIER 2024
5513841000 IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	100.00	REMISE JANVIER 2024
5513840000 IMPOT PROVINCIAL A PAYER	8 828.25	REMISE JANVIER 2024
MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION	4 438.08	
261000140 REMUNERATION - PREP. URBANISME	3 645.26	RESSOURCE PARTAGÉE URBANISME 1ER AU 26 JANVIER 2024
261000200 CONTR. EMPLOYEUR- URBANISME	792.82	RESSOURCE PARTAGÉE URBANISME 1ER AU 26 JANVIER 2024
MUNICIPALITE DE LOTBINIERE	64 493.46	
245300446 ENL. ENCOMBRANTS-CONTENEURS	1 500.20	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 1/12
245210446 ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	6 193.36	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 2/12
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	6 318.95	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 1/12
245220446 MATIERES RECYCLABLES TRI	3 941.06	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 1/12
245210446 ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	6 193.36	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 1/12
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	4 460.75	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 1/12
245300446 ENL. ENCOMBRANTS-CONTENEURS	6 966.21	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 2/12
245235446 ENLEVEMENT MATIÈRES	4 366.40	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 2/12
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	6 318.95	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 2/12
245220446 MATIERES RECYCLABLES TRI	3 941.06	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 2/12
245235446 ENLEVEMENT MATIÈRES	4 366.40	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 1/12
245300446 ENL. ENCOMBRANTS-CONTENEURS	5 466.01	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 1/12
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	4 460.75	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 2/12
PAGES JAUNES	141.53	
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	141.53	SERVICE FÉVRIER 2024
PG SOLUTIONS INC.	32.48	
213000414 SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	-357.29	CRÉDIT LICENCE ANTIVIRUS FÉVRIER À DÉCEMBRE 2024
213000414 SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	389.77	LICENCE ANTIVIRUS JANVIER À DÉCEMBRE 2024
POSTES CANADA	212.54	
270150321 TIMBRES POSTES - LOISIRS	106.27	PUBLICITÉ GYM & BIBLIOTHÈQUE
270126641 BIEN NON DURABLE SALLE GYM	106.27	PUBLICITÉ GYM & BIBLIOTHÈQUE
PRECICOM	430.01	
269000347 INTERNET (PLAGE & ENTR.)	430.01	SERVICE JANVIER 2024
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	9 589.54	
5513820000 ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	2 277.55	REMISE JANVIER 2024
5513816000 IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	100.00	REMISE JANVIER 2024
5513815000 IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	7 211.99	REMISE JANVIER 2024
REVENU QUÉBEC	690.15	
213000200 CONT. EMPLOYEUR	401.62	COTISATION CNT & FSS 2023
5513890000 CNT A PAYER EMPLOYEUR	288.53	COTISATION CNT & FSS 2023
SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE	4 551.41	
5513870000 ASS. COLLECTIVES A PAYER	4 551.41	POLICE NO. 48842 FÉVRIER 2024
SIGNALISATION LEVIS INC.	217.30	
235500649 PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	217.30	PLAQUES RUE GAUTHIER
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	66.05	
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	66.05	ACHAT CASSE-CROÛTE
TELUS COMMUNICATIONS INC.	318.09	
259000331 TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.45	SERVICE FÉVRIER 2024
222000331 TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	45.45	SERVICE FÉVRIER 2024
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	45.44	SERVICE FÉVRIER 2024
241300331 TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	45.44	SERVICE FÉVRIER 2024
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	45.51	SERVICE FÉVRIER 2024
259000331 TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.33	SERVICE FÉVRIER 2024
241400331 TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	45.47	SERVICE FÉVRIER 2024
TELUS IP	338.27	
211000331 TELEPHONE CELL. 806-6809	35.02	SERVICE FÉVRIER 2024
270125331 TELEPHONE/INTERNET QUILLES	35.02	SERVICE FÉVRIER 2024
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	105.07	SERVICE FÉVRIER 2024
261000331 TELEPHONE-URBANISME	35.02	SERVICE FÉVRIER 2024
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	35.02	SERVICE FÉVRIER 2024
270126331 TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	35.02	SERVICE FÉVRIER 2024
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	58.10	SERVICE FÉVRIER 2024

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

TELUS MOBILITE		439.05	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	11.50	SERVICE FÉVRIER 2024
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	11.50	SERVICE FÉVRIER 2024
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	51.74	SERVICE FÉVRIER 2024
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	132.90	SERVICE FÉVRIER 2024
270120331	TELEPHONE CELL. - C/COMM.	63.29	SERVICE FÉVRIER 2024
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	51.74	SERVICE FÉVRIER 2024
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	80.89	SERVICE FÉVRIER 2024
270150331	TELEPHONE LOISIRS	35.49	SERVICE FÉVRIER 2024
TEST TECH INC.		5 275.86	
222001521	ENTR.& REP. - BORNE FONTAINE	5 275.86	RÉPARATIONS BORNES FONTAINES
VIDÉOTRON LTÉE		290.52	
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	82.73	SERVICE MARS 2024
261000331	TELEPHONE-URBANISME	40.23	SERVICE MARS 2024
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	40.22	SERVICE MARS 2024
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	40.22	SERVICE MARS 2024
270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	87.12	SERVICE MARS 2024
Total :		224 847.49	

COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2024

BETON LAURIER INC.		496.69	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	496.69	BRIS D'EAU RUE BOURQUE
BRAULT MAXTECH INC.		8 252.07	
241400521	ENTR.& REP. - DEGRILLEUR	8 252.07	ÉLÉMENTS FILTRANTS
BUOPRO CITATION INC.		416.77	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	394.73	ACHATS DIVERS PAPETERIE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	14.69	ACHATS DIVERS PAPETERIE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	7.35	ACHATS DIVERS PAPETERIE
C.E.R. TURMEL ENR.		256.39	
270150525	ENT ET RÉP VEHICULES LOISIRS	256.39	ACHAT FER REMORQUE
CAPITALE EN FÊTE		155.22	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	155.22	MACHINE À POP-CORN SEMAINE DE RELÂCHE
DOCUMENT EXPRESS ENR.		1 693.30	
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	135.27	AUTOCOLLANTS CARTES À PUCE
270153447	ACTVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	135.10	AUTOCOLLANTS COMMANDITAIRES HIVER EN FAMILLE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	1 422.93	AVIS MUNICIPAL FÉVRIER 2024
ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE		49.17	
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	39.97	RÉUNION COMITÉ PLEIN-AIR
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	9.20	ACHAT CASSE-CROÛTE
EUROFINS ENVIRONEX		1 255.53	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	123.02	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	82.78	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	160.40	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	123.02	ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	141.42	ANALYSE D'EAU USÉE
241200411	ANALYSE DE L'EAU	58.07	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	139.12	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	123.02	ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	181.66	ANALYSE D'EAU USÉE
241200411	ANALYSE DE L'EAU	123.02	ANALYSE D'EAU
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE		12.30	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	12.30	AVIS MUTATION
FRANCIS MATTE		60.00	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	60.00	COMPENSATION CELLULAIRE FÉVRIER 2024
FRÉDÉRIC MAROIS CHANSONNIER		350.00	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	350.00	CHANSONNIER HIVER EN FAMILLE
GROUPE VOCAL LES HARMONIQUES		500.00	
219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	500.00	APPUI FINANCIER 2024
HOME HARDWARE		116.31	
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	6.65	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	19.52	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	63.42	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	26.72	CRAYONS, VIS, RUBAN & ALCOOL METHYLIQUE
HYDRO-QUEBEC		3 331.07	
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	3 331.07	SERVICE M-JANVIER À M-FÉVRIER 2024
JEAN-FRANÇOIS LALIBERTÉ		312.54	
223100526	ENTR. - MACH./ OUTILL./ EQUIP.	224.18	VÊTEMENTS TRAVAIL
222000516	LOC. EQUIP. INCENDIE	88.36	ACHAT PRODUIT ENTRETIEN
JOSIANNE TARDIF		375.00	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	375.00	CONTRAT TAEKWANDO HIVER 2/2
LA CHARLOISE		344.93	
216000310	FRAIS DEPLACEMENT ET AUTRES	344.93	SOULIGNEMENT 80 ANS FADOQ
LE BONHEUR MP INC.		31.73	
216000310	FRAIS DEPLACEMENT ET AUTRES	31.73	GÂTEAU 80 ANS & ST-VALENTIN FADOQ
L'ÉRABLIÈRE DE L'AVENIR		114.98	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	114.98	TIRE D'ÉRABLE HIVER EN FAMILLE
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.		2 900.25	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	1 773.49	BRIS AQUEDUC RUE PRINCIPALE
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	1 126.76	BRIS AQUEDUC RUE PRINCIPALE
LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.		318.59	
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	11.49	ENTRETIEN SENTIERS
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	36.96	OCTANE & HUILE À CHAÎNE
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	270.14	ESSENCE POMPE PORTATIVE
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY		691.15	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	290.94	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	400.21	ACHATS VOLUMES
LOCALISATION BOIS-FRANCS INC.		1 329.67	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	884.72	RECHERCHE FUITE RÉSEAU AQUEDUC
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	444.95	RECHERCHE FUITE INTERSECTION RUE LEMAY & GARNEAU
MEDIC QUÉBEC INC.		2 516.59	
2308050722	PAVILLON DE SERVICES	2 516.59	DÉFIBRILLATEUR
MÉLISSA CASTONGUAY		30.00	
270125331	TELEPHONE/INTERNET QUILLES	30.00	COMPENSATION CELLULAIRE FÉVRIER 2024
MOLSON CANADA 2005		5 489.63	
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	5 489.63	ACHAT BAR

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

MORENCY,SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.	2 052.22	
219000412 SERV. JURIDIQUE AUTRES	1 107.96	HON. PROF. DOSSIER ADMINISTRATION
232000412 SERV. JURIDIQUE VOIRIE	944.26	HON. PROF. DOSSIER VOIRIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT	6 473.39	
222000454 FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	6 473.39	FORMATION (3)
MUNICIPALITE ST-EDOUARD	2 723.56	
241201521 ENT. & RÉP. - PUITES P-3 ST-ED.	2 723.56	FACTURATION 2023 POUR PUITES P-3
NADEAU MARIO	1 149.75	
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	1 149.75	TOURS DE CALÈCHE HIVER EN FAMILLE
NEWTEC EXPERTS EN PERFORMANCES ÉLECTRIQU	689.85	
270151526 MACH OUT AUTRES PARCS/DET.	689.85	TRAVAUX MISE EN LUMIÈRE ÉGLISE
PAMELLA MARION	30.00	
270150331 TELEPHONE LOISIRS	30.00	COMPENSATION CELLULAIRE FÉVRIER 2024
PHARMACIE STE-CROIX	21.81	
270125641 BIENS NON-DURABLE QUILLES	21.81	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
PRODUCTIONS CIRKAZ / CIRKAZOU INC.	546.13	
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	546.13	ANIMATION HIVER EN FAMILLE 2/2
PRODUITS CAPITAL INC.	590.00	
270125660 PRODUITS D'ENTRETIEN QUILLES	73.24	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
259000660 PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	245.13	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
270126660 PRODUIT ENTRETIEN SALLE GYM	271.63	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
SIGNALISATION LEVIS INC.	186.84	
235500649 PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	186.84	ESPACEURS
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	1 020.66	
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	31.92	ACHAT CASSE-CROÛTE HIVER EN FAMILLE
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	89.34	ACHAT CASSE-CROÛTE
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	147.70	ACHAT CASSE-CROÛTE
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	145.14	ACHAT CASSE-CROÛTE
270120641 BIENS NON DURABLE - C/J/COMM	27.46	EAU, LAIT & CRÈME À CAFÉ
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	7.47	ACHAT CASSE-CROÛTE HIVER EN FAMILLE
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	-8.69	CRÉDIT ACHAT CASSE-CROÛTE HIVER EN FAMILLE
270120641 BIENS NON DURABLE - C/J/COMM	26.97	EAU & FILTRES À CAFÉ
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	1 246.45	ACHAT CASSE-CROÛTE HIVER EN FAMILLE
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	-693.10	CRÉDIT ACHAT CASSE-CROÛTE HIVER EN FAMILLE
TELUS COMMUNICATIONS INC.	120.32	
241200331 TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.32	SERVICE FÉVRIER 2024
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	311.13	
213000527 ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	249.94	PHOTOCOPIES DU 2024-01-04 AU 2024-02-03
270150516 LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	41.12	PHOTOCOPIES DU 2024-01-11 AU 2024-02-10
232000516 LOC. MAC, OUTILLAGE, EQUIPEMEN	20.07	PHOTOCOPIES DU 2024-01-30 AU 2024-02-28
Total : 47 315.54		

058-2024

7.2 -AUTORISATION / IMPLANTATION D'UNE COOPÉRATIVE MÉDICALE À SAINTE-CROIX

ATTENDU QUE l'accès à des soins de santé de proximité de qualité demeure une priorité pour la Municipalité de Sainte-Croix et ses citoyens ;

ATTENDU QUE les médecins et les gestionnaires de la Clinique médicale de Sainte-Croix (Clinique) sollicitent l'appui et la contribution du milieu pour assurer la survie de celle-ci ;

ATTENDU QUE le fardeau administratif constitue une charge de travail de plus en plus exigeante pour certains médecins ce qui diminue considérablement leur temps de pratique ;

ATTENDU QUE le recrutement de nouveaux médecins représente un enjeu majeur pour maintenir des soins de santé de proximité et assurer le développement de la Clinique ;

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Lotbinière, Saint-Antoine-de-Tilly et Leclercville souhaitent travailler ensemble pour assurer la pérennité de la Clinique et son développement ;

ATTENDU QUE lesdites municipalités se sont engagées à contribuer financièrement en 2024 à la hauteur de 5\$ par citoyen ;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des coopératives de santé (FQCS) a réalisé une étude de faisabilité qui démontre les avantages et la viabilité d'une nouvelle coopérative de santé à Sainte-Croix ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix accepte d'être l'organisme responsable du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu à l'unanimité :

- QUE la municipalité de Sainte-Croix s'engage à participer au projet visant à implanter une coopérative de santé à Sainte-Croix et à assumer une partie des coûts ;
- QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte d'être l'organisme responsable du projet ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

- **QUE** la municipalité de Sainte-Croix a prévu la somme de 13 235\$ à son budget 2024, soit l'équivalent d'un montant de 5\$ par citoyen, duquel sera déduit les frais relatifs au mandat octroyé par la Municipalité à la Fédération québécoise des coopératives de santé (FQCS).

059-2024

7.3 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU QUÉBEC (CRDQ) / CRÉATION D'UNE COOPÉRATIVE DE SANTÉ À SAINTE-CROIX

ATTENDU QUE l'accès à des soins de santé de proximité de qualité demeure une priorité pour la Municipalité de Sainte-Croix et ses citoyens

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Lotbinière, Saint-Antoine-de-Tilly et Leclercville souhaitent travailler ensemble pour assurer la pérennité de la Clinique et son développement ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a accepté d'être l'organisme responsable du projet ;

ATTENDU la réception de l'étude de faisabilité de la Fédération québécoise des coopératives de santé (FQCS) ;

ATTENDU QU'un mandat doit maintenant être octroyé pour le démarrage de ladite coopérative ;

ATTENDU la réception d'une entente de services datée du 8 février 2024 de la *Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ)* pour l'accompagnement et la constitution d'une coopérative au montant forfaitaire de 900\$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau , appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** l'octroi du mandat à la *Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ)*;
- **D'AUTORISER** monsieur Stéphane Dion, maire, ainsi que monsieur Francis Matte, directeur général, à signer ladite entente en tant qu'organisme mandataire.

7.4 - RÈGLEMENT #701-2024 - DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM)

Dépôt du certificat par le directeur général et greffier-trésorier.

Tenue du registre : Le 13 février 2024 de 9h à 19h.

Signature(s) au registre : 0

7.5 - DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2023

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, le greffier-trésorier dépose le rapport annuel pour l'année 2023 sur l'application du règlement de gestion contractuelle de la Municipalité et du Centre culturel et sportif de Sainte-Croix.

060-2024

7.6 - MODIFICATION / MUNICIPALITÉ MANDATAIRE / PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN URBANISME / VOLET 4 - SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix s'est déjà engagée à participer au projet d'entente intermunicipale pour le partage d'une ressource du service d'urbanisme et d'assumer une partie des coûts, tel qu'il appert à la résolution #266-2023;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR);

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

ATTENDU QUE les municipalités de Laurier-Station et Sainte-Croix ont déjà nommé la municipalité de Sainte-Antoine-de-Tilly responsable du projet, tel qu'il appert à la résolution #266-2023 ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé dans une lettre, datée du 18 octobre 2023, une contribution financière de 250 000 \$ au projet d'embauche et de partage des services d'une ressource du service d'urbanisme dans le cadre du programme volet 4 en Coopération intermunicipale du FRR ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly se retire dudit projet ;

ATTENDU QUE la municipalité de Laurier-Station accepte d'être l'organisme responsable du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Croix accepte le retrait de la municipalité de Saint-Antoine de Tilly et le changement de l'organisme responsable;
- **QUE** le conseil nomme la Municipalité de Laurier-Station organisme responsable du projet;
- **QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Croix s'engage à participer au projet d'embauche et de partage des services d'une ressource du service d'urbanisme et à assumer une partie des coûts;

061-2024

7.7 - VENTE POUR TAXES ANNÉE 2023 / MRC DE LOTBINIÈRE / LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES AU 05 MARS 2024 (ART. 1022 ET 1023 C.M.)

La liste des immeubles pour arrérages de taxes à l'exercice financier 2023 et des exercices antérieurs et impayés au 05 mars 2024 est déposée à la table du conseil selon l'article 1022 du Code municipal du Québec.

IL est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement d'accepter la présente liste et de transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté (M.R.C.) la liste des immeubles pour lesquels des arrérages de taxes pour un montant supérieur à 10 % de leur facturation annuelle, minimum 150,00 \$, demeureront impayés au délai imparti, tel qu'il est prévu à l'article 1023 du Code municipal du Québec.

Dans le cas où l'entier du compte facturé est en arrérage pour une année donnée, le minimum de 150,00 \$ est non applicable et ce compte devient sujet aux procédures légales conformément aux articles 1023 et suivants du Code municipal du Québec.

La liste des immeubles concernés par des arrérages de taxes 2023 devra également inclure toutes autres taxes et tous frais échus et exigibles au délai imparti.

062-2024

7.8 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #1 / FUSION EXPERT CONSEIL INC. / SERVICES D'INGÉNIERIE ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE / PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour le réaménagement de l'hôtel de ville à la firme «*L & M Design Commercial*», tel qu'il appert à la résolution #152-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1 pour le projet de réaménagement intérieur de l'hôtel de ville de la Municipalité de Sainte-Croix, tel qu'il appert à la résolution #267-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat pour la réalisation de plans d'architecture pour le réaménagement de l'hôtel de ville à la firme «*Architecte MMB inc.*», tel qu'il appert à la résolution #338-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme d'ingénierie «*Fusion expert conseil inc.*» pour les services d'ingénierie électrique et mécanique relatifs au projet de réaménagement intérieur de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #407-2023

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

ATTENDU la réception de la facture no.10315 datée du 31 janvier 2024, de la firme «*Fusion expert conseil inc.*», d'un montant de 6 944,49\$ incluant les taxes, pour les services rendus représentant un niveau d'avancement de 10%;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté et résolu unanimement ;

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme «*Fusion expert conseil inc.*» de la facture no.10315, datée du 31 janvier 2024, au montant de 6 944,49\$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #407-2023;

063-2024

7.9 - DÉPÔT / PROJET DE RÈGLEMENT #705-2024 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #304-2001 SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES ET DES COMPENSATIONS

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix les règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations sont prévues en vertu du règlement #304-2021 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix désire modifier les articles 3 et 4 dudit règlement afin permettre le paiement des taxes municipales en six (6) versements ;

ATTENDU QU'un avis de motion du premier projet de règlement sera régulièrement donné à la séance du conseil du 5 mars 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du conseil du 5 mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement ;

- **QUE** le présent projet de règlement portant le numéro 705-2024 intitulé «*Règlement modifiant le règlement #304-2001 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations*» soit adopté à une séance subséquente.

064-2024

7.10 - AVIS DE MOTION / PROJET DE RÈGLEMENT #705-2024 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #304-2021 SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES ET DES COMPENSATIONS

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #705-2024 intitulé «*Règlement modifiant le règlement #304-2001 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations*».

065-2024

7.11 - DÉPÔT / PROJET DE RÈGLEMENT #707-2024 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES 2024

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1);

ATTENDU QU'un avis de motion sera dûment donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 5 mars 2024;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement ;

- **QUE** le règlement #707-2024 intitulé «*Règlement décrétant la tarification des biens et services 2024*» soit adopté à une séance subséquente.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

066-2024 7.12 - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT #707-2024 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES 2024

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu’il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #707-2024 intitulé « Règlement décrétant la tarification des biens et services 2024 ».

067-2024 7.13 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / MARIE-JOSÉE DESCHÊNES ARCHITECTE INC. / RÉALISATION D'UN PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE POUR LA TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «Groupe GID» pour une étude de faisabilité pour la transformation et la valorisation de l'église de Sainte-Croix suite à l'obtention de l'aide financière au Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux du Conseil du patrimoine religieux du Québec au montant de 31 500\$ en date du 29 juin 2022, tel qu'il appert à la résolution #173-2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu, dans une lettre datée du 15 septembre 2023, une aide financière additionnelle du ministère de la Culture et des Communications de 35 250\$ issue du même Programme pour le projet de transformation et valorisation de l'église de Sainte-Croix, portant la contribution du ministère à 66 750\$;

ATTENDU la réception d'une offre de services professionnels datée du 25 septembre 2023 de la firme «Marie-Josée Deschênes, architecte inc.» au montant de 51 738,75\$ taxes incluses pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique pour la transformation de l'église de Sainte-Croix ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité :

- D'OCTROYER un mandat à la firme «Marie-Josée Deschênes, architecte inc.» au montant de 51 738,75\$ taxes incluses pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique tel que plus amplement détaillé à l'offre de services datée du 25 septembre 2023.

8 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

068-2024 8.1 -COMPTES À PAYER – MOIS DE FÉVRIER 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d’autoriser les déboursés effectués pour le mois de février 2024 au montant de 62 846.11 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

SALAIRES DE FÉVRIER 2024

SALAIRES BRUTS DU 28 JANVIER AU 24 FÉVRIER 2024	ADMINISTRATION (DIRECTION)	6 031.20
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	16 525.90
	AVANTAGES SOCIAUX	3 233.51
	SOUS-TOTAL	25 790.61

COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2024 – RATIFICATION

CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES		331.02	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	331.02	REMISE JANVIER 2024
HYDRO-QUEBEC		13 131.69	
270180681	ELECTRICITE - ARENA 748754	13 131.69	SERVICE MI-JANVIER À MI-FÉVRIER 2024
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		5 933.05	
5513865000	COMMISSION NORMES TRAVAIL	12.89	REMISE JANVIER 2024
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	431.62	REMISE JANVIER 2024
5513820000	RQAP A PAYER	304.93	REMISE JANVIER 2024
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	290.34	REMISE JANVIER 2024
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	50.00	REMISE JANVIER 2024
5513850000	R.R.Q. A PAYER	2 773.12	REMISE JANVIER 2024
5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	2 070.15	REMISE JANVIER 2024

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

MOLSON CANADA 2005		930.12	
270181610	ACHATS - BAR	6 599.00	ACHAT BAR
270181610	ACHATS - BAR	-5 894.43	CRÉDIT ACHAT BAR
270181610	ACHATS - BAR	225.55	ACHAT BAR
MONROY INC.		427.12	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	427.12	ACHAT RESTAURANT
PRODUITS CAPITAL INC.		144.07	
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	144.07	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		2 554.63	
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	50.00	REMISE JANVIER 2024
5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	1 690.11	REMISE JANVIER 2024
5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	814.52	REMISE JANVIER 2024
REVENU QUÉBEC		109.28	
270120200	CONTR.EMPLOYEUR- DIR. LOISIR/C	56.56	COTISATION CNT & FSS 2023
5513865000	COMMISSION NORMES TRAVAIL	52.72	COTISATION CNT & FSS 2023
SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE		742.39	
5513870000	ASS. COLLECTIVE A PAYER	742.39	POLICE NO. 48842 FÉVRIER 2024
SERVICE ALIMENTAIRE GORDON CANADA LTE		1 087.11	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	1 087.11	ACHAT RESTAURANT
SHAW DIRECT		49.43	
270125339	CABLODISTRIBUTEUR -	49.43	SERVICE MI-FÉVRIER À MI-MARS 2024
SOURCE OMEGA		318.48	
270160526	ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	318.48	ENTRETIEN ANNUEL ABREUVOIR
TELUS COMMUNICATIONS INC.		109.23	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	109.23	SERVICE FÉVRIER 2024
TELUS IP		140.08	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	140.08	SERVICE FÉVRIER 2024
TELUS MOBILITÉ		69.80	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	69.80	SERVICE FÉVRIER 2024
Total :		26 077.50	

COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2024

9408-9273 QUÉBEC INC.		430.00	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	430.00	ACHAT RESTAURANT
AIGUISAGE ROUSSEAU		319.70	
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	131.07	ENTRETIEN SURFACEUSE
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	188.63	ENTRETIEN SURFACEUSE
ALEX COULOMBE LTEE		1 056.46	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	573.10	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	483.36	ACHAT RESTAURANT
BENOIT LABERGE		287.43	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	287.43	ARMOIRES
BI-SPORTS		393.91	
270180650	ACHATS - MAGASIN DE SPORTS	348.02	RUBANS À BÂTON & À JAMBIÈRES
270180650	ACHATS - MAGASIN DE SPORTS	45.89	LACETS
BUOPRO CITATION INC.		218.63	
270148670	PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	212.41	ACHATS DIVERS PAPETERIE
270148670	PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	6.22	ACHATS DIVERS PAPETERIE
CHOQUETTE CKS		1 122.20	
270165526	ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)	105.55	ENTRETIEN FRITEUSE
270165526	ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)	1 016.65	ENTRETIEN FRITEUSE
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC.		344.87	
270180650	ACHATS - MAGASIN DE SPORTS	344.87	ANCRAGES DE BUT
ERIC VACHON		42.78	
270125310	FRAIS DÉPLACEMENT &	42.78	FRAIS DÉPLACEMENT FÉVRIER 2024
ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE		188.85	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	51.35	PILES
270180610	ACHATS - RESTAURANT	43.65	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	9.00	LAVAGE DE SERVIETTES
270180610	ACHATS - RESTAURANT	9.00	LAVAGE DE SERVIETTES
270180610	ACHATS - RESTAURANT	75.85	ACHAT RESTAURANT
FROMAGERIE BERGERON		562.94	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	201.05	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	201.05	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	160.84	ACHAT RESTAURANT
KORVETTE		6.31	
270181660	PRODUITS ENTRETIEN -RESTAURANT	6.31	ACHAT ÉQUIPEMENT
LES EMBALLAGES L. BOUCHER INC.		89.45	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	-231.76	CRÉDIT ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	321.21	ACHAT RESTAURANT
PRODUITS CAPITAL INC.		358.21	
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	358.21	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
ROBERT BOILEAU INC.		1 359.01	
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	1 230.51	ENTRETIEN SURFACEUSE
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	128.50	ENTRETIEN COUPE-BORDURE
ROULEMENT TECHNO INC.		331.13	
270180640	PIECES & ACCESSOIRES - ARENA	331.13	TUYAU D'ARROSAGE
SERVICE ALIMENTAIRE GORDON CANADA LTE		2 148.14	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	1 108.02	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	1 040.12	ACHAT RESTAURANT

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		696.94	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	109.59	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	75.50	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	41.78	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	128.82	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	24.05	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	5.74	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	58.55	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	91.96	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	93.21	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	12.49	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	-5.00	CRÉDIT ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	60.25	ACHAT RESTAURANT
SYSTEMES DE SÉCURITÉ CONCEPT		327.68	
270145451	LOCATION SYSTEME D'ALARME	327.68	ENTRETIEN SYSTÈME D'ALARME
VISA DESJARDINS - ÉRIC VACHON		693.36	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	286.11	ACHAT RESTAURANT
270181610	ACHATS - BAR	228.27	ACHAT BAR
270180610	ACHATS - RESTAURANT	178.98	CABARETS
		Total : 10 978.00	

9 - VOIRIE

069-2024

9.1 -AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS NO.1 / CONSULTATION GÉOTEX INC. / ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS / RÉFECTION DE LA RUE DU BATEAU / TRONÇON #15

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réfection du tronçon no.15 de la rue du Bateau sur une longueur approximative de 120 mètres ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «Pluritec Ltée» pour la réalisation d'une inspection du mur de soutènement, d'une étude environnementale (ÉES Phase I.) et écologique et la réalisation de relevés topographiques dans le cadre de ce projet, tel qu'il appert à la résolution #197-2023 ;

ATTENDU QUE monsieur Stéphane Milot, directeur des travaux publics, en vertu des dispositions prévues à l'article 3 du règlement #688-2023, a octroyé un mandat à la firme « Consultation Géotex inc.» le 13 décembre 2023, selon l'offre de services transmise à la Municipalité le 13 décembre 2023, pour un montant de 9 040\$ taxes en sus, pour la réalisation de l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols dans le cadre du projet de réfection du tronçon no.15 de la rue du Bateau ;

ATTENDU la réception de la facture #210718 d'un montant de 7 369,35\$ incluant les taxes, datée du 31 janvier 2024, pour les travaux sur le terrain relatifs à l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale des sols;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité :

- D'AUTORISER le paiement à la firme «Consultation Géotex inc.» de la facture #210718 datée du 31 janvier 2024, d'un montant de 7 369,35\$ incluant les taxes pour les services professionnels rendus dans le cadre du mandat octroyé le 13 décembre 2023.

070-2024

9.2 -AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS NO.4 / PLURITEC LTÉE / MANDAT D'INSPECTION, RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES (ÉES PHASE I) ET ÉCOLOGIQUE / RÉFECTION DU TRONÇON NO.15 / RUE DU BATEAU

ATTENDU QUE la Municipalité projette de procéder à la réfection d'un tronçon de la rue du Bateau d'une longueur approximative de 120 mètres ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «Pluritec Ltée.» pour un mandat d'inspection, de relevés topographiques et d'études environnementales (ÉES phase I) et écologique, tel qu'il appert à la résolution #197-2023;

ATTENDU la réception de la facture F214526 datée du 16 février 2024 d'un montant de 6 208,65 \$ incluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme «*Pluritec Ltée*» de la facture F214526 datée du 16 février 2024, d'un montant de 6 208,65\$ incluant les taxes, pour la réalisation du mandat d'inspection, de relevés topographiques et d'études environnementales (ÉES phase I) et écologique.

071-2024

9.3 -AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #2 / PLURITEC LTÉE / MANDAT D'ÉTUDES ET PLANS ET DEVIS / DÉPLACEMENT DU COURS D'EAU DE LA RUE BARBIN

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «*Pluritec Ltée.*» pour la préparation des relevés topographiques et topométriques, ainsi que les plans et devis concernant le projet de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin d'une longueur approximative de 775 mètres, tel qu'il appert à la résolution #318-2023;

ATTENDU la réception de la facture #F214527 de la firme «*Pluritec Ltée*» datée du 16 février 2024 d'un montant de 1 680,93\$ incluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme «*Pluritec Ltée*» de la facture #F214527 datée du 16 février 2024 d'un montant de 1 680,93\$ incluant les taxes, pour le démarrage du projet et les relevés topographiques dans le cadre du mandat plus amplement détaillé à la résolution #318-2023.

072-2024

9.4 -AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #22 / GROUPE CONSEIL CHG INC. / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / RUE HAMEL

ATTENDU les résolutions numéro 131-2018 et 122-2020;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme «Groupe Conseil CHG inc.» de la somme de 9 766,12 \$ incluant les taxes pour la surveillance des travaux concernant le projet de réfection de la rue Hamel, tel que plus amplement détaillé à la facture numéro 18033-25 datée du 12 décembre 2023.

073-2024

9.5 -OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / PLURITEC LTÉE / PLANS ET DEVIS / PROJET DE RÉFECTION DU TRONÇON NO.15 DE LA RUE DU BATEAU

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réfection du tronçon no.15 de la rue du Bateau sur une longueur approximative de 120 mètres ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec Ltée* » pour la réalisation d'une inspection du mur de soutènement, d'une étude environnementale (ÉES Phase I.) et écologique et la réalisation de relevés topographiques dans le cadre de ce projet, tel qu'il appert à la résolution #197-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit maintenant octroyer un mandat pour la préparation des plans et devis ;

ATTENDU la réception de l'offre de services de la firme « *Pluritec Ltée* », datée du 12 décembre 2023, au montant de 35 250\$ taxes en sus, pour la préparation des plans et devis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté et résolu à l'unanimité :

- **D'OCTROYER** le mandat à la firme « *Pluritec Ltée* » au montant de 35 250\$ taxes en sus pour la préparation des plans et devis du projet de réfection du tronçon no.15 de la rue du Bateau.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

074-2024

9.6 -OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / MARQUAGE TRAÇAGE QUÉBEC INC. / CONTRAT DE LIGNAGE DES RUES 2024

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au lignage de ses rues à l'été 2024 et a procédé à une demande de prix à cet effet;

ATTENDU la réception de deux (2) prix, dont celui de l'entreprise « *Marquage traçage Québec inc.* » au montant de 13 860,26\$ taxes en sus ;

ATTENDU la recommandation de M. Stéphane Milot, directeur des travaux publics, suite à l'analyse des prix déposés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement :

- **D'OCTROYER** le mandat de lignage des rues à l'entreprise « *Marquage traçage Québec inc.* » au montant de 13 860,26\$ taxes en sus.

075-2024

9.7 -OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / LES ENTREPRISES LÉVISIENNES INC. / CONTRAT DE RAPIÉÇAGE DES RUES 2024

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire exécuter des travaux de rapiéçage et a procédé à une demande de prix à cet effet ;

ATTENDU la réception de trois (3) prix dont celui de l'entreprise « *Les Entreprises Lévisiennes Inc.* » au montant de 81 780,00\$ taxes en sus dans les délais prescrits au devis ;

ATTENDU la recommandation de M. Stéphane Milot, directeur des travaux publics, suite à l'analyse des prix déposés ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité :

- **D'OCTROYER** le mandat de rapiéçage à l'entreprise « *Les Entreprises Lévisiennes Inc.* » au montant de 81 780,00\$ taxes en sus afin d'exécuter les travaux de rapiéçage.

076-2024

9.8 -OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / LES ENTREPRISES LÉVISIENNES INC. / CONTRAT DE RESURFAÇAGE / CHEMIN DU PETIT-VILLAGE, 2E RANG OUEST ET RANG DU PETIT-2

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire exécuter des travaux de resurfaçage sur une longueur continue d'environ 890 mètres linéaires ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix à cet effet ;

ATTENDU la réception de trois (3) prix dont celui de l'entreprise « *Les Entreprises Lévisiennes inc.* » d'un montant de 90 743,50\$ taxes en sus dans les délais prévus au devis ;

ATTENDU la recommandation de M. Stéphane Milot, directeur des travaux publics, suite à l'analyse des prix déposés ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité :

- **D'OCTROYER** le mandat de resurfaçage à l'entreprise « *Les Entreprises Lévisiennes inc.* » au montant de 90 743,50 \$ taxes en sus pour les travaux de resurfaçage sur une longueur d'environ 890 mètres linéaires.

077-2024

9.9 -OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / LES ENTREPRISES TREMA INC. / BALAYAGE DES RUES 2024-2025

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au balayage des rues chaque année ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire octroyer un mandat d'une durée de 2 ans ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

ATTENDU la réception de l'offre de services de l'entreprise « *Les Entreprises Trema inc.* » datée du 15 février 2024, d'un montant de 16 045\$ taxes en sus, pour le balayage des rues et des trottoirs ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité :

- **D'OCTROYER** le mandat à l'entreprise « *Les Entreprises Trema inc.* » au montant de 16 045\$ taxes en sus, pour le balayage des rues et des trottoirs pour les années 2024 et 2025 ;

078-2024

9.10 - RECOMMANDATION DE PAIEMENT N° 11 / 9151-3010 QUÉBEC INC. (LES ENTREPRISES DELORME) / RÉFECTION DE LA RUE HAMEL

ATTENDU la résolution 074-2022 ;

ATTENDU la recommandation de paiement no. 11 datée du 22 février 2024 de Charles Gauthier, ingénieur pour la firme «*CHG Groupe Conseil*» d'un montant totalisant 48 312,92 \$, incluant la retenue contractuelle de 10% et la libération de la retenue contractuelle de 25 000\$ relative aux travaux de stabilisation déficient ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise «*9151-3010 Québec inc. (Les Entreprises Delorme)*», au montant de 48 312,92 \$ incluant les taxes, pour les travaux complétés en date du 19 février 2024, sur la recommandation de la firme «*CHG Groupe Conseil*» datée du 22 février 2024 ;

079-2024

9.11 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / EMS INGÉNIERIE / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS / PROJET DE RÉFECTION DU 3E RANG EST

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réfection du 3e rang Est ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit octroyer un mandat pour la préparation des plans et devis dudit projet ;

ATTENDU QU'une demande de prix a été réalisée à cet effet ;

ATTENDU la réception de l'offre de service de la firme «*EMS ingénierie*» datée du 28 février 2024, au montant de 62 235 \$ taxes en sus pour la préparation des plans et devis et la réalisation des relevés topographiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité :

- **D'OCTROYER** à la firme «*EMS ingénierie*» le mandat de préparation des plans et devis et la réalisation des relevés topographiques pour le projet de réfection du 3e rang Est, tel que plus amplement détaillé à l'offre de services datée du 28 février 2024.

080-2024

9.12 - OCTROI DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES PUBLICS (SÉAO) / LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC. / RÉFECTION DU 4E RANG OUEST

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de réfection du 4e rang Ouest à la « *MRC de Lotbinière* », tel qu'il appert à la résolution #165-2021 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat pour la réalisation d'une étude environnementale Phase I des sols et des matières granulaires à la firme « *Laboratoire d'Expertise de Québec Ltée* » dans le cadre de ce projet, tel qu'il appert à la résolution #343-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à la signature de la convention d'aide financière au volet redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour le projet de réfection du 4 rang Ouest, tel qu'il appert à la résolution #008-2024 ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a lancé un appel d'offres publics le 7 février 2024 sur le site Internet du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement de Québec (SEAO) concernant la réfection du 4e rang Ouest;

ATTENDU la réception des 9 soumissions suivantes et à la suite de l'ouverture de celles-ci, effectuée le 27 février 2024 à 11h00m date et de la clôture de l'appel d'offres ;

Soumissionnaires	Prix au bordereau (incluant les taxes)
E.M.P Inc.	2 134 018,94 \$
Excavation Jos Pelletier (2007) Inc.	2 460 117,54 \$
Groupe FJH Construction Inc.	2 342 345,08 \$
Construction Lemay Inc.	2 032 814,29 \$
Excavations Gagnon et Frères Inc.	2 320 000,00 \$
L4 Construction Inc.	2 618 476,19 \$
P.E Pageau Inc.	2 698 960,63 \$
Dilicontracto inc.	2 452 733,72 \$
Les Excavations Ste-Croix Inc.	1 989 027,03 \$

ATTENDU la recommandation datée du 29 février 2024 de monsieur Stéphane Bergeron, ingénieur, de la « *M.R.C. de Lotbinière* », après l'analyse des soumissions des trois (3) plus bas soumissionnaires, toutes trois jugées conformes, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit, à l'entreprise « *Les Excavations Ste-Croix Inc.* », selon les prix unitaires et forfaitaires soumis au montant de 1 989 323,09 \$ taxes incluses pour les travaux de réfection du 4e rang Ouest ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** l'octroi d'un contrat via appel d'offres publics (SÉAO) pour les travaux de réfection du 4e rang Ouest à l'entreprise « *Les Excavations Ste-Croix inc.* », plus bas soumissionnaire conforme, selon les prix unitaires et forfaitaires qu'elle a soumis, soit : au montant 1 989 027,03 \$ taxes incluses.

081-2024

9.13 - AUTORISATION D'ACHAT / CAMION MUNICIPAL AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / STE-FOY NISSAN

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à l'acquisition d'un nouveau camion-outil ;

ATTENDU la réception du prix de « *Ste-Foy Nissan* » pour un camion-outil de marque Ford Transit T-250 2021 au montant de 60 931,00 \$ incluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la signature d'un contrat d'achat chez « *Ste-Foy Nissan* » pour l'acquisition d'un camion-outil municipal de marque Ford Transit T-250 2021 au montant de 60 931,00 \$ taxes incluses.

082-2024

9.14 - FINANCEMENT / CAMION MUNICIPAL AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU la résolution #081-2024 relative à l'acquisition d'un camion municipal de marque Ford Transit T-250 2021 pour le service des travaux publics ;

ATTENDU QUE le coût net de la dépense est de 55 638,13 \$;

ATTENDU QUE le financement prévu est par les deniers disponibles du fonds de roulement ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

- **DE FINANCER** cet achat par le fonds de roulement au montant de 55 638,13 \$ et remboursable sur une période de cinq (5) ans à raison de 11 127,63\$ / annuellement, sur réception de la facture et débutant en 2024.

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

083-2024

10.1 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS NO.1 / CONSULTATION GÉOTEX INC. / ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE / PROLONGEMENT DES RÉSEAUX / ROUTE MARIE-VICTORIN / PAVILLON JOSEPH-RHÉAUME

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur le route Marie-Victorin vers l'ouest, afin notamment de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée «*Le Pavillon Joseph-Rhéaume*» sise au 6604 route Marie-Victorin ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «*Groupe Conseil CHG inc.*» pour la réalisation d'une étude de faisabilité en lien avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #059-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «*Groupe Conseil CHG inc.*» pour la réalisation des études préparatoires en lien également avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #246-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «*Consultation Géotex inc.*» pour la réalisation de l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale dans le cadre du projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin, tel qu'il appert à la résolution #388-2023 ;

ATTENDU la réception de la facture #210715 d'un montant de 35 182,35\$ incluant les taxes, datée du 31 janvier 2024, pour les échantillonnages impératifs à l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme «*Consultation Géotex inc.*» de la facture #210715 datée du 31 janvier 2024, d'un montant de 35 182,35\$ incluant les taxes pour les services professionnels rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #388-2023.

11 - AMÉNAGEMENT / URBANISME / DÉVELOPPEMENT

084-2024

11.1 - ADOPTION / RÈGLEMENT #702-2024 / RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

ATTENDU QU'en vertu des articles 145.36 à 145.40 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q, chapitre A-19.1, ci-après «*LAU*»), le conseil peut adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (ci-après «*PPCMOI*»);

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions des articles 146 à 148 de la LAU, la Municipalité est dotée d'un Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE la Municipalité juge à propos de se doter d'outils urbanistiques à caractère discrétionnaire afin d'accroître la reconversion d'emplacements problématiques et d'offrir une certaine flexibilité quant à l'application de la réglementation d'urbanisme pour des projets de grande envergure ou qui présente des complexités induites par des caractéristiques particulières sans qu'il soit nécessaire de modifier les normes d'usage ou d'implantation du règlement de zonage ;

ATTENDU QUE le Règlement sur les PPCMOI et tout projet traité par ledit règlement doivent être conformes aux objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil municipal du 6 février 2024 ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil municipal du 6 février 2024.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement s'est tenue le 27 février 2024 après qu'un avis public ait été affiché aux endroits désignés par le Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement ;

- **QUE** le présent règlement portant le numéro 702-2024 intitulé «*Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*» est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi ce qu'il suit :
- **QUE** le règlement #702-2024 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;
- **QUE** le règlement #702-2024 entrera en vigueur conformément à la loi.

085-2024

11.2 - ADOPTION / RÈGLEMENT #703-2024 / RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-17.1) et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement a été rédigé conformément à la section VI du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q, chapitre A-19.1, ci-après «LAU»);

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions des articles 146 à 148 de la LAU, la Municipalité est dotée d'un Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'il convient maintenant de modifier certaines dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 669-2022;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil municipal du 6 février 2024;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du conseil municipal du 6 février 2024 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement s'est tenue le 27 février le 2024 après qu'un avis public ait été affiché aux endroits désignés par le Conseil ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement ;

- **QUE** le présent règlement portant le numéro 703-2024 intitulé «*Règlement sur les dérogations mineures*» est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi ce qu'il suit :
- **QUE** le règlement #703-2024 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;
- **QUE** le règlement #703-2024 entrera en vigueur conformément à la loi

086-2024

11.3 - DEMANDE À LA MRC DE LOTBINIÈRE DE MODIFIER L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

ATTENDU QUE les MRC doivent, d'ici le 1^{er} avril 2026, adopter un inventaire des immeubles de son territoire représentant une valeur patrimoniale en vertu de l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel ;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le 12 octobre 2022 un inventaire du patrimoine architectural, lequel comprenant plus de 4 000 éléments, soit tous les immeubles construits avant 1940 ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

ATTENDU QUE ledit inventaire a été constitué à partir d'un rapport réalisé par la firme « *Patri-Arch* » dans lequel les immeubles construits avant 1940 sont répertoriés selon leur valeur patrimoniale : faible, moyenne, bonne, supérieure ou exceptionnelle ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a précisé, le 3 mars 2023, soit après l'adoption de l'inventaire de la MRC de Lotbinière, que « l'inventaire n'a pas pour objectif de recenser l'ensemble des immeubles construits avant 1940, mais bien d'identifier ceux qui ont une valeur patrimoniale » et « [qu'] un immeuble ne présentant pas de valeur patrimoniale ne doit pas figurer dans l'inventaire » ;

ATTENDU QUE les immeubles qui figurent dans l'inventaire sont automatiquement assujettis à des obligations de protection et ce peu importe leur valeur patrimoniale, notamment avec l'application du Règlement sur la démolition d'immeuble ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix est d'avis qu'il n'est pas pertinent d'inscrire dans l'inventaire les immeubles présents sur son territoire qui ont la valeur faible ou moyenne bien qu'ils aient été construits avant 1940.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Municipalité de Sainte-Croix demande à la MRC de Lotbinière de modifier son inventaire du patrimoine architectural de façon à retirer les immeubles sur son territoire de valeur faible et moyenne ;
- **DE TRANSMETTRE** un exemplaire de la présente résolution à la MRC de Lotbinière.

087-2024

11.4 - ADOPTION DU PREMIER PROJET / PROJET DE RÈGLEMENT #704-2024 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 389-2007 CONCERNANT LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QU'il convient maintenant de modifier certaines dispositions régissant les hébergements touristiques;

ATTENDU QU'un avis de motion du premier projet de règlement sera régulièrement donné à la séance du conseil du 5 mars 2024;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du conseil du 5 mars 2024;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 26 mars 2024 après qu'un avis public ait été affiché aux endroits désignés par le Conseil ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement ;

- **QUE** le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 389-2007 concernant les hébergements touristiques, portant le numéro 704-2024, est adopté et qu'une copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

088-2024

11.5 - AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #704-2024 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 389-2007 CONCERNANT LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #704-2024 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage 389-2007 concernant les hébergements touristiques* ».

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

089-2024

11.6 -ADOPTION DU PREMIER PROJET / RÈGLEMENT #706-2024 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #389-2007 MODIFIANT LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE 12-H

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QU'il convient maintenant de modifier certaines dispositions régissant la zone 12-H;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 26 mars 2024 après qu'un avis public ait été affiché aux endroits désignés par le Conseil ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement ;

- **QUE** le projet de règlement #706-2024 intitulé «*Règlement modifiant le règlement #389-2007 modifiant la grille des spécifications de la zone 12-H*» est adopté et qu'une copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

090-2024

11.7 - AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #708-2024 / RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #708-2024 intitulé « *Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme* ».

091-2024

11.8 - DÉPÔT / RÈGLEMENT #708-2024 / RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le 'Code municipal du Québec' et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement a été rédigé conformément à la section VI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions des articles 146 à 148 de la LAU, la Municipalité est dotée d'un Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 404-2007;

ATTENDU QU'un avis de motion du premier projet de règlement a été régulièrement donné à la séance du conseil du 5 mars 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement est déposé à la séance du conseil du 5 mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement ;

- **QUE** le règlement portant le numéro 708-2024 soit adopté à une séance subséquente.

092-2024

11.9 - NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QU'il est requis, selon l'article 6 du règlement numéro 404-2007, de nommer les membres résidents, ainsi que les élus, qui siègeront au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour les deux prochaines années ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

ATTENDU QUE le mandat des membres du CCU, d'une période de deux ans, est échu depuis le premier janvier 2024, tel qu'il appert à la résolution #023-2022 ;

ATTENDU QU'un(e) président(e) du CCU doit également être nommé en janvier de chaque année par le conseil municipal conformément aux dispositions du règlement numéro 404-2007 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal remercie les membres du comité consultatif d'urbanisme pour leur mandat des deux dernières années ;

ATTENDU la réception de nouvelles candidatures ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers et résolu unanimement :

- **DE NOMMER** les personnes suivantes pour agir au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité, soit :
 - Madame Valérie Pérusse, résidente
 - Madame Frédérique Naud, résidente
 - Madame Anne-Marie Blais, résidente
 - Madame Mélanie Picard, conseillère
 - Monsieur Marc-Olivier Habel, conseiller
- **DE DÉSIGNER** la directrice de l'aménagement du territoire et du développement durable afin d'agir comme personne-ressource et secrétaire du CCU ;
- **DE NOMMER** madame Valérie Pérusse pour agir à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2024 ;
- **DE NOMMER** madame la conseillère Mylène Neault à titre d'élue substitut, lui permettant ainsi d'agir au sein du CCU en cas d'absence, et ce, pour l'année 2024 ;
- **QUE** le mandat des membres du CCU sera renouvelable en janvier 2026.

093-2024

11.10 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 205 RUE DES CHUTES, LOTS 3 591 954 ET 3 591 952

ATTENDU QU'UNE demande de dérogation mineure a été demandée pour la propriété située au 205 rue des Chutes, lots 3 591 954 et 3 591 952;

ATTENDU QUE la demande actuelle vise à construire un bâtiment complémentaire servant de serre utilisée annuellement;

ATTENDU QUE la demande vise la construction d'une 2^e serre et que celle-ci aura une superficie de 33 m² au lieu de 15 m²;

ATTENDU QUE la localisation de la serre sera en cour arrière visible par plus de 5 propriétés voisines;

ATTENDU QUE la superficie demandée dépasse de plus du double la superficie maximale permise en considération de la superficie du terrain;

ATTENDU QUE l'implantation d'un deuxième bâtiment de même type pourrait créer un effet d'entraînement pour des demandes similaires;

ATTENDU QUE le règlement de zonage prévoit que la serre doit être utilisée à pour des fins personnelles seulement;

ATTENDU QUE le fait de refuser la présente demande au demandeur ne lui cause pas de préjudice sérieux;

Considérant la recommandation négative du CCU;

ATTENDU QUE toute personne intéressée a eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault et résolu unanimement ;

- **DE REFUSER** la présente demande de dérogation mineure.

094-2024

11.11 - DEMANDE D'EXCLUSION À LA CPTAQ / DOMAINE JOLY DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE le projet visé est situé sur les lots 3 590 366 et 3 592 560 adjacent au Fleuve St-Laurent;

ATTENDU QUE les parties de lots ci-haut mentionnées font partie de la zone agricole, telle que déterminée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après nommée « C.P.T.A.Q. »);

ATTENDU QU'il est nécessaire, pour permettre l'usage demandé soit la mise en place d'un ouvrage de protection du chemin d'accès de la Pointe Platon menant à l'aide à la navigation de la Garde côtière canadienne de demander à la C.P.T.A.Q. qu'elle soit exclue de la zone agricole;

ATTENDU QUE l'exclusion de ce secteur de la zone agricole n'aura pas pour effet de mettre en péril une activité agricole existante ou n'empêchera ou ne mettra un frein à l'utilisation agricole des lots voisins, puisque ceux-ci sont déjà sur le terrain du Domaine Joly de Lotbinière présent depuis 1850;

ATTENDU QUE l'exclusion dudit secteur de la zone agricole n'aura pas pour effet de créer une pression ou un inconvénient relié aux odeurs inhérentes aux activités agricoles avoisinantes;

ATTENDU QUE le secteur visé par la demande d'exclusion présentable à la C.P.T.A.Q. est celui situé à l'intérieur de la zone agricole qui est le mieux situé pour éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;

ATTENDU QUE l'exclusion des parties de lots visées par la demande à la C.P.T.A.Q. n'aura pas pour effet de briser l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

ATTENDU QUE la demande d'exclusion n'aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité demanderesse et dans la région;

ATTENDU QUE la demande d'exclusion du territoire agricole n'aura pas pour effet de constituer une propriété foncière dont la superficie serait insuffisante pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU QU'il y a ailleurs sur le territoire de la Municipalité, à l'extérieur de la zone agricole, des espaces disponibles, mais qui sont inappropriés pour l'implantation de l'ouvrage demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité :

- **QUE** pour les motifs mentionnés à la présente résolution, il soit demandé à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec que le secteur visé soit exclu de la zone agricole pour des fins de mise en place d'un ouvrage de protection du chemin d'accès de la Pointe Platon menant à l'aide à la navigation de la Garde côtière canadienne.

12 - LOISIRS ET CULTURE

095-2024

12.1 - POSTE DE PRÉPOSÉ À LA MAINTENANCE CENTRE ET LOISIRS - EMBAUCHE DE M JÉRÉMY LAMBERT

IL est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'engager M. Jérémie Lambert pour agir à titre d'homme de maintenance centre et loisirs.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

Début de l'emploi : 6 mars 2024

Rémunération : Échelon 3

- Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés syndiqués présentement en vigueur

096-2024

12.2 - AUTORISATION DE PAIEMENT - HONORAIRES PROFESSIONNELS - RLD ARCHITECTES INC. - ÉTUDE D'AVANT PROJET - RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX

ATTENDU QUE la Municipalité projette de réaménager le centre culturel et sportif de Sainte-Croix ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «*RLD Architectes inc.*» pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour le réaménagement du centre culturel et sportif, tel qu'il appert à la résolution #155-2023;

ATTENDU QUE des honoraires supplémentaires au niveau de l'architecture et de l'ingénierie ont été nécessaires à la complétion du mandat ;

ATTENDU la réception d'une demande d'ajustement datée du 13 février 2024 ;

ATTENDU la réception de la facture 368234 datée du 23 février 2024 d'un montant de 5650 \$ taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme «*RLD Architectes inc.*» de la facture 368234 datée du 23 février 2024 d'un montant de 5650 \$ taxes en sus pour les honoraires supplémentaires relatifs au mandat octroyé à la résolution #155-2023.

097-2024

12.3 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / BLANCHET ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. / RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DU PAVILLON DES LOISIRS

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réfection de l'hôtel de ville, incluant la salle Robert Daigle ;

ATTENDU QUE pendant les travaux, ladite salle sera indisponible pour la location ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite donc réaménager l'espace de la cuisine du pavillon des loisirs afin d'optimiser l'espace disponible pour les autres activités ;

ATTENDU la réception de l'offre de services de l'entreprise «*Blanchet Entrepreneur Général inc.*» datée du 29 janvier 2024 d'un montant de 36 259,67\$ incluant les taxes pour l'ensemble des travaux intérieurs et extérieurs impératifs au réaménagement de la cuisine ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement :

- **D'OCTROYER** le mandat de réaménagement de l'espace cuisine du pavillon des loisirs à l'entreprise «*Blanchet Entrepreneur Général inc.*» au montant de 36 259,67\$ selon l'offre de services datée du 29 janvier 2024.

13 - VARIA

098-2024

13.1 - TARIFICATION - BAIL POUR L'UTILISATION DE LOCAUX - LES JOYEUX PIONNIERS INC.

ATTENDU QUE le bail intervenu entre la Municipalité de Sainte-Croix et Les Joyeux Pionniers inc., renouvelé le 14 avril 2023, prendra fin le 30 juin 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réfection de son hôtel de ville, incluant donc les lieux loués par Les Joyeux Pionniers inc. ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

ATTENDU QU'étant dans l'incapacité de certifier la disponibilité des lieux normalement loués, la Municipalité renouvellera le bail le 1er juillet 2024 jusqu'au 30 juin 2025 à coût nul ;

ATTENDU QUE Les Joyeux Pionniers inc. pourront utiliser les lieux selon les modalités du bail intervenu entre les parties jusqu'au moment des travaux, selon la date déterminée par la Municipalité ;

ATTENDU QUE, pendant les travaux de réfection de l'hôtel de ville, Les Joyeux Pionniers inc. pourront effectuer la location du Pavillon des loisirs à titre gratuit afin de tenir les activités qui devaient avoir lieu à la Salle Robert-Daigle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité :

- **DE RENOUVELLER** le bail avec Les Joyeux Pionniers inc. selon les modalités prévues à la présente résolution ;
- **D'OFFRIR** la gratuité du Pavillon des loisirs pour la durée des travaux de l'hôtel de ville.

099-2024

13.2 - JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau et résolu à l'unanimité :

- **DE PROCLAMER** le 17 mai *JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE* et de souligner cette journée en tant que telle.

100-2024

13.3 - DEMANDE DE COMMANDITE / CPE L'ENVOL - POUSSIÈRE D'ÉTOILES / PROJET DE PISTE CYCLABLE

ATTENDU QUE le CPE l'Envol a un projet de réaménagement de sa piste cyclable et souhaite procéder à l'achat de vélos et de casques supplémentaires ;

ATTENDU la réception d'une demande de commandite datée du 23 janvier 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite appuyer le CPE l'Envol dans son projet par l'entremise d'un don ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la remise d'un don de 500 \$ au CPE l'Envol et plus précisément à l'installation « *Poussière d'étoiles* » pour son projet de réaménagement de piste cyclable.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

101-2024

13.4 - DEMANDE D'APPUI FINANCIER / FONDATION DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX LÉVIS-LOTBINIÈRE (FSSSL)

ATTENDU QUE la Fondation de santé et services sociaux Lévis-Lotbinière (FSSSL) est une fondation qui a pour objectif de mettre en place des environnements favorisant la guérison et le développement de milieux de vie au sein des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) de la région par l'acquisition d'équipements de soins, le développement de nouveaux services ou par l'expérimentation de programmes de santé et de bien-être novateurs ;

ATTENDU la réception d'une demande de commandite datée du 19 février 2024 invitant la Municipalité de Sainte-Croix ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite appuyer la FSSSL financièrement ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** un don à la FSSSL de l'ordre de 500 \$ en réponse à la lettre datée du 19 février 2024.

102-2024

13.5 - DEMANDE DE COLLABORATION / DANSER POUR LA CAUSE

ATTENDU la réception d'une demande de commandite datée du 4 février 2024, du comité « Danser pour la cause » formé dans le but de favoriser l'accès aux enfants dans le besoin de la communauté à un petit déjeuner nutritif ;

ATTENDU QUE ledit comité organise une soirée dansante le 13 avril prochain et désire obtenir la salle Robert Daigle à un prix réduit ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire appuyer et souligner cette initiative ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** la location de la salle Robert Daigle et les équipements demandés à titre gratuit au comité « Danser pour la cause » pour leur soirée dansante.

103-2024

13.6 - DEMANDE DE COMMANDITE / LA SECONDE LIGNE - SECOND LINE

ATTENDU la demande de commandite de « *La Seconde ligne - Second Line* » pour son événement bénéfice, soit la 2^e édition du Marathon Karaoké qui se tiendra à la Salle Robert Daigle ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite contribuer à cet événement ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la location de la salle Robert Daigle à titre gratuit à l'organisme « *La Seconde ligne - Second Line* » pour la 2^e édition du Marathon Karaoké.

14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

- Information concernant les fonds qui avaient été cédés à la Municipalité par l'Association des loisirs à la suite de sa dissolution ;
- Information concernant le déplacement du cours d'eau de la rue Barbin ;
- Information concernant l'ancien cimetière de Sainte-Croix ;
- Information concernant le projet de resurfaçage faisant l'objet du contrat octroyé au point 9.8.
- Information concernant le point 7.2, soit le projet de coopérative médicale;
- Information concernant la propriété sise au 6259-6261 rue Principale en processus d'acquisition par la Municipalité ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

104-2024

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 16 heures.

Stéphane Dion
Maire

Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Stéphane Dion
Maire